



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La Clinique de la Côte d'Emeraude

1 Rue de la Maison Neuve - 35400 Saint-Malo

a obtenu

**la certification V 2014 niveau A
sans réserve et sans recommandation**

La certification est obtenue pour une durée de 6 ans.

Date de prise d'effet : 6 juillet 2016 – Date d'échéance : 6 Juillet 2022

Décision n° 2016.0476/DC/SCES-30562 du 06/07/2016 publiée au Bulletin Officiel de la Haute Autorité de Santé.